



## Grande Loge Provinciale de Septimanie

*érigée par Décret N°786 du 4 décembre 1993, constituée, consacrée et installée le 22 janvier 1994*

### ORDONNANCE N° 247

**NOUS, François-Xavier d'ESTEVE de BOSCH, Grand Maître Provincial**

**Vu** les articles 8.3, 10.1.2, 10.4, 10.6 et 11.1 et 11.3.1 du Livre II des Constitutions de l'Ordre,

**CONSIDERANT** qu'à l'occasion de sa tenue solennelle d'installation pour l'année maçonnique 2011-2012, la Respectable Loge RAYMOND LULLE, inscrite sur les registres de la G.L.N.F sous le numéro 1519 a refusé au Grand Maître Provincial en sa qualité et au collège des Officiers Provinciaux actifs qui l'accompagnait l'entrée du Temple, commettant ainsi un manquement extrêmement grave justifiant le retrait de sa Charte de constitution,

**DECIDONS**, à la date de ce jour, la suspension des travaux de la Respectable Loge :

**« RAYMOND LULLE » n°1519**

**ORDONNONS** la restitution par celle-ci de la Charte de constitution de la Loge, qui est désormais réputée retenue irrégulièrement.

**NOTIFICATION** officielle de la présente Ordonnance sera faite au Grand Secrétariat par les soins du Grand Secrétaire Provincial afin que toutes les dispositions soient prises pour faire observer cette interdiction de se réunir tant que la Loge concernée ne respectera pas les règles en vigueur.

**RENDUE PAR NOUS**, Grand Maître Provincial, signée de notre main et Revêtue du Grand Sceau PROVINCIAL

Narbonne, le vendredi 30 septembre 2011 .

Jacques ROUX  
Grand Secrétaire Provincial



François-Xavier d'ESTEVE de BOSCH  
Grand Maître Provincial